

BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

Nom : BURTEL

Prénom(s) : Jean Eugène Louis

Sexe : Homme

Date de naissance : 03-02-1829

Lieu de naissance : Guadeloupe, Pointe-à-Pitre

Cote(s) : LH//396/32

Lieu de conservation du dossier : Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine

Mention sur la réutilisation des métadonnées: La mise en ligne de ces documents respecte les dispositions du décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation. Pour toute demande relative à vos droits en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de la Culture à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Contact-protection-des-donnees-personnelles>

BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

LÉGION D'HONNEUR.
NUMERO D'ORDRE
DES MATRICULES : 10.610

Nom : Burteil
Prénoms : Jean Eugène, Louis

Qualité ou grade : 1^{er} Adjoint au maire de la Pointe à Pitre

né le 3 Février 1829
à la Pointe à Pitre (Guadeloupe)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur
par décret du 27 X^{he} 1871 rendu sur le rapport
du Ministre d Manne.

pour prendre rang du mj.

N° du départ de la décoration _____
Idem du brevet 3.974.

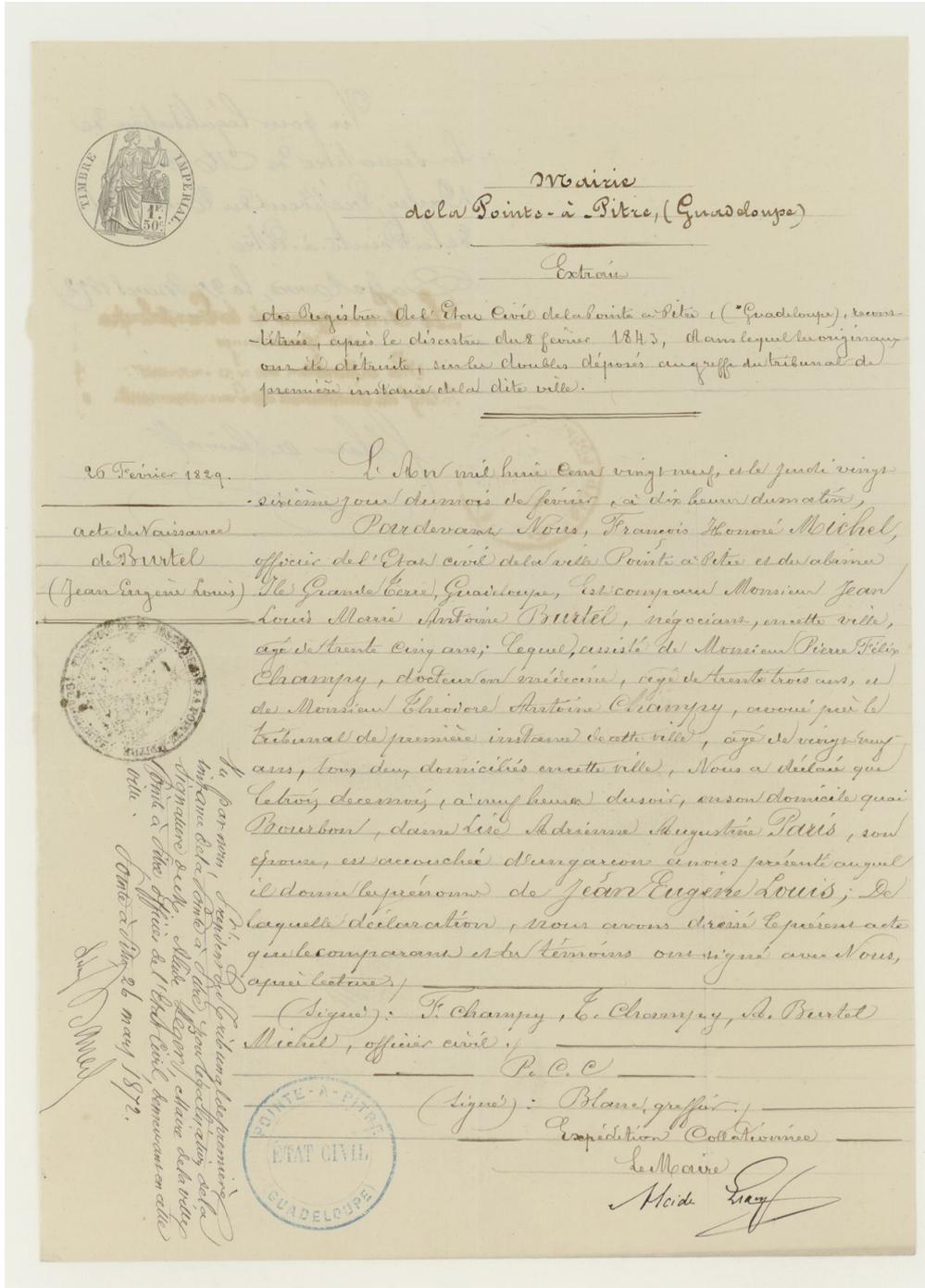
PIÈCES JOINTES :

1^o Décret le 27 Juillet 1871.
2^o _____
3^o _____
4^o _____
5^o _____
6^o _____

396
32

BURTEL Jean Eugène Louis

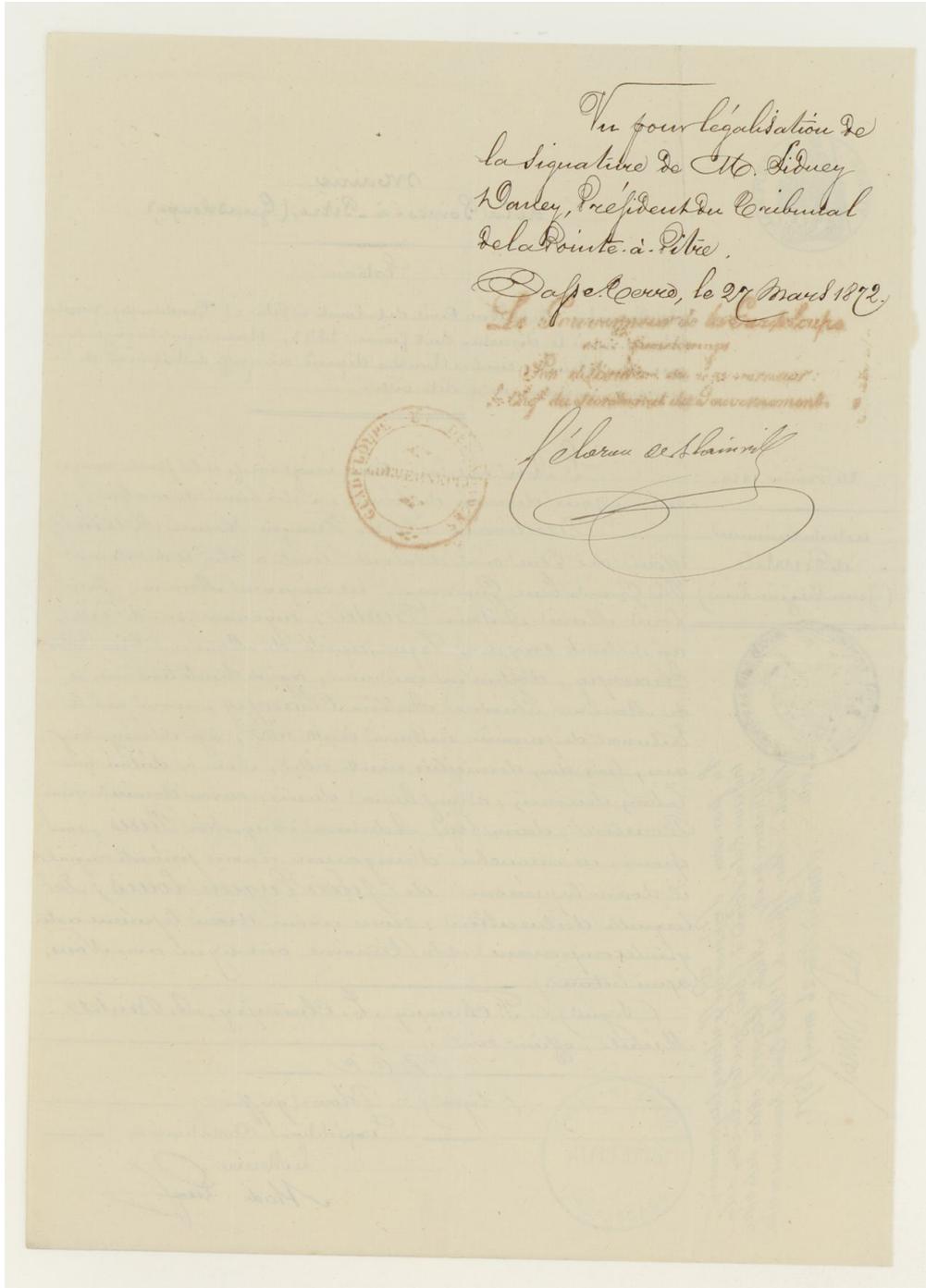
N° de la notice : L0396032





BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032





BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

Burtel 10610

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

10730

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je soussigné reconnais avoir reçu la décoration
de *Chevalier* de la Légion d'honneur qui
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

À la Pointe-à-Pitre, le 8 Juillet 1872.

J. Burtel

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chan-
celier, après avoir été rempli et signé.

BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

Grande Chancellerie
de l'Ordre National
de la
Légion d'honneur.
Division Administrative.
Bureau.
N°

République Française.

Procès-verbal
de Réception d'un chevalier de l'Ordre National
de la Légion d'honneur.

AVIS ESSENTIEL.
Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

Le Sieur Tassinot
mil huit cent soixante deux
Nous, *Cocturier, Marin Gabriel, Gouverneur de la*
Guadeloupe et dépendances, Officier de la Légion d'honneur,
conformément à la délégation qui nous a été adressée le 24 Mai 1872
par le Grand Chancelier,
Avons fait introduire *M. Burtel, Jean Eugène Louis,*
Adjoint au maire de la Pointe-à-Pitre
nommé *Chevalier* de l'Ordre national de la Légion
d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.
Nous lui avons remis son titre de nomination et ses insignes,
en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception
suivante:
« En vertu des pouvoirs que nous avons reçus, nous vous faisons
« *Chevalier* de l'Ordre National de la Légion d'honneur. »
Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour
être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le
récipiendaire et par nous.
Fait et clos à la *Pointe-à-Pitre*, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, *J. Burtel*
Le Délégué, *G. Cocturier*

BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

Burteil.
GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

3.974

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je soussigné reconnais avoir reçu le brevet
de *Chevalier* de la Légion d'honneur
qui m'a été adressé par le Grand Chancelier.

A la *Présidence*, le *7* *juin* 187*2*.

J. Burteil

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé SANS DÉLAI au Grand Chan-
celier, après avoir été rempli et signé.

BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

RÉCÉPISSÉ

Légion d'Honneur

MINISTÈRE DES FINANCES		BORDEREAU	
COLONIE de la GUADELOUPE et DÉPENDANCES	Numéraire.....	fr.	c.
		12	"
	Total.....	12	"

M. *Jean Eugène Louis*
Trésorier à la Basse-Terre. Je soussigné, Trésorier-Payeur, reconnais avoir reçu de
M. *Barthelemy*
N° 1226 DE SÉRIE la somme de *Douze francs*,
DU RÉCÉPISSÉ. dans les valeurs ci-dessus détaillées, pour *montant*
du prix de son brevet de chevalier
de la Légion d'Honneur

ARTICLE 4^{er}
de l'ordonnance royale du
12 mai 1833.

Conformément aux dispositions de l'art. 1^{er} de la loi du 24 avril 1833, dans tous les cas où les payeurs seront appelés, soit dans les départements, soit aux armées, à faire des recettes et recouvrements analogues à ceux dont sont chargés les receveurs généraux et particuliers des finances, ils seront tenus d'en délivrer immédiatement des récépissés à talon. Ces récépissés seront libératoires et formeront titre envers le trésor public, à la charge, toutefois, par les parties versantes, de les faire viser et séparer du talon, dans les vingt-quatre heures de leur date, par le fonctionnaire ou agent administratif chargé de ce contrôle.

A la Basse-Terre, le *5 Avril* 1872.
Le Trésorier,
J. Thevenin
La Basse-Terre, le *5 Avril* 1872.
J. Thevenin
N° 114 du registre
du bureau des fonds.

1226

1226

BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

GRANDE CHANCELLERIE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR.

Division Administrative.

1^{re} Bureau.

N^o _____

Republique Française.

Procès-Verbal d'Individualité
pour servir à l'inscription
des Membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
sur les registres matricules.

Le jourd'hui 27 mars 1872
par devant Nous Adolphe Louis Leger,
Maire de la Pointe-à-Pitre, Chevalier de la Légion d'Honneur,
ont comparu M. M^{rs} Picard (Jean Baptiste Eugène), chevalier
de la Légion d'Honneur, ancien maire de la Pointe-à-Pitre, & Jugla (Jean René)
Charles Emmanuel de (Blanc), chevalier de la Légion d'Honneur, ancien maire de la Pointe-à-Pitre,
Lesquels ont certifié et attesté qu'ils connaissent parfaitement
M^{rs} Burtel (Jean Eugène Louis), i. adjoint au
Maire de la Pointe-à-Pitre,
né le 3 Février 1829 à la Pointe-à-Pitre
demeurant à la Pointe-à-Pitre Rue Royale N^o _____
nommé Chevalier de l'Ordre National de la Légion
d'honneur le 25 Décembre 1871
Et qu'il a été inexactement désigné sur la lettre d'avis qui
lui a été adressée par M^{rs} le Ministre de la Marine et des Colonies
ses nom et prénoms devant être, d'après son acte de naissance, écrits
sur les registres matricules ainsi qu'il suit:

Nom : Burtel
(5) Prénoms : Jean Eugène Louis

À l'appui de cette attestation et pour établir l'individualité
du nouveau Légionnaire, il a été produit:

- 1° Ladite lettre d'avis de nomination;
- 2° L'acte de naissance;
- 3° L'état des services;
- 4° Le récépissé du versement de la somme de _____
exigé par l'article 4 du décret du 14 Mars 1855;

Ces pièces, paraphées par Nous, devant être envoyées dans
le plus bref délai à la Grande Chancellerie, à l'appui du présent
procès-verbal, qui le requérant et les témoins ont signé avec Nous.
Fait à la Pointe-à-Pitre, le jour, mois et an que dessus.

Signature du Requérant, Signature des Témoins, Signature du Certifieur.

J. Leger *Picard et Jugla* *M. Leger*

(1) Maire de la résidence habituelle du Titulaire ou Chef du Personnel de l'Administration à laquelle il est attaché.
(2) Nom, prénoms, qualité, fonctions ou grade du deux témoins qui doivent être choisis parmi les propriétaires, propriétaires ou fonctionnaires.
(3) Nom et prénoms, qualité actuelle du requérant, date et lieu de naissance.
(4) Ajouter le mot, exactement ou inexactement suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas identité parfaite entre la lettre d'avis de nomination et l'acte de naissance.
(5) Écrire le nom ou prénoms totalementlement.
(6) Dans le cas où il y aurait des différences trop grandes entre le nom ou prénoms portés sur la lettre de nomination et ceux de l'acte de naissance, le Certifieur devra en indiquer les motifs, et exiger au besoin la production de tel document pouvant expliquer ces différences.



BURTEL Jean Eugène Louis

N° de la notice : L0396032

